



☎ 06 16 89 23 37

La filature de l'Isle, 15, chemin des Feutres du Toulon 24000 Périgueux

<https://www.perigord-sauvetage-secourisme24.com>

[asso.pss24@gmail.com](mailto:asso.pss24@gmail.com)

Association affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme - CD 24 FFSS

Agrément de Sécurité Civile de type A, B, C et D + Secours à personnes et

Sécurité de la pratique des activités aquatiques en milieu naturels et artificiels (Arrêté du 22/03/2019)

Agrément Protection Civile n° 10 du 19/03/1992

N° de déclaration d'activité : W243005466

SIRET : 83882992700022 - Code APE : 9499Z

# CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné(e) Docteur \_\_\_\_\_,

certifie que l'état de santé de M./Mme\* \_\_\_\_\_

ne présente pas ce jour de contre-indication apparente à la pratique du **SPORT en compétition**<sup>1</sup>.

\* Rayer la mention inutile

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_\_\_

Signature et cachet du médecin

<sup>1</sup> A l'exclusion des disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières au sens de l'article L. 231-2-3 du code du sport, précisées à l'article D. 231-1-5 du même code et listées ci-après :

1. l'alpinisme,
2. la plongée subaquatique
3. la spéléologie
4. les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé,
5. les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ;
6. les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé ;
7. les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme ;
8. le rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII.

Important : Les certificats médicaux correspondants aux disciplines ci-dessus numérotées de 1 à 4, valable une saison, peuvent être remis à votre club en même temps que votre formulaire de demande de licence (les disciplines concernées seront alors mentionnées sur votre licence). A défaut, ils devront être fournis directement à l'organisateur en cas de participation à un raid intégrant une ou plusieurs de ces disciplines.